



FICHE D'INFO

# Psittacose

La psittacose (maladie des perroquets) est une infection des voies respiratoires provoquée par la bactérie *Chlamydophila psittaci*. La maladie est susceptible de se déclarer principalement chez les psittacidés comme les perroquets, perruches et cacatoès. Chez les pigeons, la volaille et les oiseaux sauvages, la maladie est moins fréquente et appelée ornithose.

## • Symptômes

- les symptômes cliniques peuvent parfois passer quasiment inaperçus mais peuvent aussi s'apparenter à un état grippal grave ;
- la maladie est souvent accompagnée de maux de tête importants ;
- parmi les complications possibles, citons une infection pulmonaire atypique et, rarement, un sepsis avec syndrome de défaillance viscérale ;
- l'achat récent d'oiseaux peut constituer un signe.

## • Incubation

- il peut s'écouler entre 1 et 4 semaines entre la transmission de la bactérie et l'apparition des premiers symptômes.

## • Traitement

- standard : 200 mg de doxycycline (antibiotique) par jour pendant 10 jours ou plus ;
- en cas d'infections respiratoires ou de maladies systémiques générales, une hospitalisation avec traitement systémique et administration intraveineuse d'antibiotiques peut s'avérer nécessaire ;
- enfants de moins de 9 ans ou femmes enceintes : de préférence érythromycine 500 mg 4 x/jour pendant 10 jours ou azithromycine 10 mg/kg/jour.

## Pourquoi ?

- Cette maladie infectieuse est relativement fréquente chez les oiseaux mais plutôt rare chez l'être humain.
- Les symptômes cliniques sont variables : depuis les symptômes grippaux légers jusqu'à l'infection pulmonaire voire même un sepsis avec syndrome de défaillance multiviscérale. La vigilance est donc de mise.
- L'affection est plus sérieuse chez les femmes enceintes et les personnes âgées.
- Exceptionnellement, la maladie peut être mortelle.

## Pour qui ?

Le risque est surtout déterminé par la mesure dans laquelle une personne est exposée aux oiseaux contaminés et à leurs déjections. Concrètement, il peut s'agir de :

- Personnes qui, pendant leur travail, sont en contact avec des oiseaux : éleveurs de volaille (poulets, dindes, canards), soigneurs, personnel de magasins où l'on vend des oiseaux, personnel d'abattoirs, douaniers, vétérinaires et personnel de laboratoire,...
- Personnes ayant des oiseaux à la maison (colombophiles,...).

## Comment ?

La psittacose est une zoonose : la transmission se fait des oiseaux aux humains. La contamination d'humain à humain n'est pas fréquente. La principale source est l'inhalation d'aérosols contaminés d'un animal malade ou d'un porteur sain. Cet aérosol peut être composé d'expectorations, fèces, écoulement nasal ou oculaire, particules de poussières provenant de plumes ou de sable contaminé. Le nettoyage de la cage constitue une activité à risque s'il est effectué au moyen d'un nettoyeur à haute pression. L'affection peut également être provoquée par le contact direct avec des déjections ou la manipulation d'oiseaux. Les déjections d'oiseaux infectés restent contagieuses pendant plusieurs mois. L'excrétion de *C. psittaci* augmente en cas de « crowding », transport de longue durée, perturbation du climat de l'environnement (ventilation, température ou degré d'humidité), importation dans des conditions stressantes, couvaison et maladie.

## Que doit faire votre collaborateur ?

- Veiller à assurer une ventilation suffisante lors du nettoyage des cages et enclos.
- Utiliser un vaporisateur pour plantes afin d'humidifier le sol de la cage ou de l'enclos avant de procéder au nettoyage. Ne jamais utiliser de nettoyeur à haute pression ni d'aspirateur.
- Eviter autant que possible d'inhaler la poussière. Porter un masque à poussière.
- Eviter tout contact avec des oiseaux malades et leurs déjections. A cet effet, porter des gants, des salopettes et des bottes.
- Redoubler de prudence en cas d'arrivée de nouveaux oiseaux.

## Que devez-vous faire en tant qu'employeur ?

- Achetez des oiseaux uniquement chez des vendeurs sérieux.
- Lors de leur arrivage, faites tester les nouveaux oiseaux afin de vérifier l'éventuelle présence de *C. psittaci*. Ceci, au moyen d'examens de laboratoire et en plaçant temporairement les oiseaux en quarantaine.
- En cas de maladie ou de mort subite d'oiseaux, demandez à un vétérinaire de procéder à un examen.
- Si requis, traitez les animaux avec des antibiotiques et assurez un suivi régulier.
- Tenez compte du fait qu'en Belgique, la psittacose est une maladie à notification obligatoire.
- Veillez à fournir suffisamment d'informations et à dispenser une formation à vos collaborateurs. Etablissez des procédures et assurez une surveillance. Prévoyez des équipements de protection individuelle (masque à poussière, gants, salopettes et bottes).
- Veillez à assurer un renvoi rapide afin qu'un traitement adéquat puisse être initié d'emblée.
- Respectez la politique en matière de protection de la maternité : une femme enceinte ne peut pas être exposée à la bactérie *C. psittaci*.

## Que fait Mensura pour vous ?

- Mensura vous incite à appliquer des mesures de prévention strictes. Consultez les recommandations de l'Institut National de Médecine Agricole en France (<http://www.inma.fr/fr-86-ornithose-psittacose.html>).
- Nous prenons en charge le suivi de la surveillance de la santé périodique obligatoire ainsi que la visite du poste de travail.
- Si nécessaire, le médecin du travail renverra le collaborateur au secteur curatif (médecin traitant).
- Une consultation spontanée est possible : chaque collaborateur peut consulter le médecin du travail s'il a des questions concernant la psittacose.

## En pratique

- Il n'existe pas de vaccin contre la psittacose. Les personnes qui ont déjà eu la maladie ne sont protégées que temporairement. Le diagnostic final est confirmé par un examen sanguin.

## En savoir plus

### Consultez les sources

1. Fiche de l'INMA ([http://www.inma.fr/files/file/zoonoses/ornithose\\_fichezoo.pdf](http://www.inma.fr/files/file/zoonoses/ornithose_fichezoo.pdf))
2. Dépliant de l'INRS ([http://inma.fr/files/file/zoonoses/ornithose\\_dep\\_inrs\\_2013.pdf](http://inma.fr/files/file/zoonoses/ornithose_dep_inrs_2013.pdf))
3. Fiche du CNRS ([http://www.inma.fr/files/file/zoonoses/ornithose\\_CNRS.pdf](http://www.inma.fr/files/file/zoonoses/ornithose_CNRS.pdf))
4. Bulletin épidémiologique de l'Afssa ([http://www.inma.fr/files/file/zoonoses/Psiit\\_afssa-bulletin.pdf](http://www.inma.fr/files/file/zoonoses/Psiit_afssa-bulletin.pdf))
5. Etude sur le portage de *C. psittaci* chez les canards d'élevage de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon ([http://www.inma.fr/files/file/zoonoses/psitt\\_portag\\_elve\\_cana\\_ENVT.pdf](http://www.inma.fr/files/file/zoonoses/psitt_portag_elve_cana_ENVT.pdf))